Chantier n° 4.1 - Favoriser le développement d'une génétique adaptée

Objectif général

La sélection végétale et animale doit être orientée de façon à faire face aux mutations actuelles et à venir du monde agricole et de façon plus large de la société, en contribuant pleinement à la durabilité des modes de production, à la protection de l'environnement, à l'adaptation au changement climatique, à la préservation et au renforcement de la biodiversité.

Les possibilités d'orienter les schémas de sélection sont différentes selon qu'il s'agit :

- de sélection végétale, pour laquelle les critères relatifs à l'inscription des variétés au catalogue officiel permettant leur commercialisation sont définis au niveau réglementaire, permettant ainsi l'orientation directe du progrès génétique dans le sens des politiques publiques
- de sélection animale, pour laquelle il n'y a pas d'exigence réglementaire sur les critères à prendre en compte dans l'évaluation des animaux destinés à l'insémination. Il serait toutefois possible d'orienter la sélection des animaux ruminants et des porcins en sélection collective dans le cadre d'une collaboration avec l'INRA, organisme chargé des évaluations génétiques officielles.

Dans le domaine végétal, ces actions poursuivent et renforcent la démarche dite VATE (valeur agronomique, technologique et environnementale) engagée dans le cadre de l'axe 4 (« Orienter le progrès génétique vers des variétés adaptées à des conduites culturales diversifiées et permettant de répondre à la réduction des intrants ») du plan « semences et agriculture durable ».

<u>Indicateur de résultat :</u>

volet végétal : -

volet animal : nombre (ou pourcentage) de races ayant pris en compte des critères de sélection en faveur de l'agro-écologie dans leur schéma de sélection.

Action 1 : identifier les critères de performance recherchés répondant aux objectifs de l'agroécologie et les décliner en critères de sélection objectifs

Principe de l'action:

Il s'agit d'identifier les paramètres environnementaux les plus pertinents pour répondre aux objectifs de l'agroécologie, en tenant en compte l'interaction génotype - environnement et les différents itinéraires culturaux ou conduites d'élevage. Par exemple, l'augmentation de l'efficacité alimentaire, la résistance aux maladies et bioagresseurs, la durabilité de ces résistances, la diminution des rejets polluants, la diminution de l'utilisation d'intrants, l'adaptation aux différentes situations pédoclimatiques... La recherche en amont en la matière doit être renforcée.

Sous action 1:

Dans le domaine végétal, il s'agit de poursuivre la démarche de renforcement de la dimension environnementale dans la définition par l'ensemble des acteurs (dans le cadre de chaque section du comité technique permanent de la sélection (CTPS)) des critères VATE des variétés cultivées. L'appui à la recherche en la matière doit être de même poursuivi dans le cadre notamment de l'appel

à projet du ministère de l'agriculture financé par le CASDAR et élaboré avec l'appui du comité scientifique du CTPS.

Sous-action 2:

Dans le domaine animal, une étude sera commandée à un prestataire externe afin de lister ces objectifs par ordre de priorité et de les décliner en critères de sélection.

Sous-action 3:

Il est utile de conduire une réflexion sur les liens entre génétique végétale et génétique animale et de mettre en place un mécanisme de réflexion en commun.

Indicateurs de suivi:

- Pour la génétique végétale : -
- Pour la génétique animale :
 - o lancement d'une étude afin de lister les critères de performance compatibles avec les enjeux de l'agro-écologie ;
 - o rendu de l'étude en question.

Sous-action 2 : ACHEVÉE

Action 2 : s'assurer de la prise en compte des critères de sélection retenus dans les évaluations officielles

Principe de l'action:

Il s'agit de s'assurer, par des moyens réglementaires ou de collaboration avec les organismes chargés de l'évaluation officielle ou encore d'orientation des crédits publics en faveur de la génétique, de la prise en compte de nouveaux critères de sélection répondant aux enjeux de l'agroécologie.

Dans le domaine animal, il s'agit de veiller à la prise en compte des enjeux de l'agro-écologie dans les critères d'évaluation qui pourront être précisés par une réglementation spécifique, si cela apparaît nécessaire.

Dans le domaine végétal, il s'agit de même de veiller au renforcement de la dimension agroécologique dans les propositions de règles VATE que chaque section du CTPS propose au ministère pour l'inscription des variétés au catalogue national

Indicateurs de suivi:

- Pour la génétique animale :
 - o analyse de la réglementation et des leviers possibles pour prendre en compte les critères de sélection retenus dans les évaluations génétiques officielles ;
 - o mise en œuvre des actions retenues à l'issue de l'analyse menée.

Action 3 : garantir l'existence d'un dispositif d'évaluation des variétés végétales, races et populations animales adapté à l'évaluation des critères de sélection répondant aux enjeux de l'agroécologie

Préalable : les critères de sélection retenus devront avoir été discutés au préalable avec l'ensemble des acteurs de la filière, intégrant l'amont et l'aval.

Principe de l'action :

Il s'agit, de caractériser, adapter et étendre les réseaux d'évaluation existants afin de permettre l'évaluation, dans différents milieux et dans différents itinéraires techniques, des critères de sélection retenus. Cette action s'applique aux filières pour lesquelles des compléments dans ce domaine sont préalablement identifiés. Cette action peut faire l'objet de financements publics afin d'accompagner sa mie en œuvre. Dans ce cadre, une évaluation des aides du CASDAR en faveur de la génétique animale est en cours.

<u>Indicateurs de suivi</u>:

• état des lieux des réseaux d'évaluation afin d'identifier si des adaptations sont nécessaires pour répondre aux enjeux de l'agro-écologie.

Action 4 : favoriser la communication auprès de la filière (amont et aval) des informations issues de l'évaluation officielle des nouveaux critères sélectionnés

<u>Principe de l'action</u>:

Il s'agit :

- au préalable, d'assurer un échange d'information entre les acteurs de la filière (amont et aval) sur les intérêts et enjeux de la génétique dans les systèmes agroécologiques, en faisant ressortir les besoins des acteurs
- de communiquer aux acteurs l'intérêt des nouveaux critères sélectionnés et les conditions dans lesquelles ils peuvent être utilisés pour répondre au mieux aux enjeux de l'agroécologie
- de définir le cadre d'échanges de données entre les sélectionneurs, les organismes en charge de l'évaluation officielle et les filières et avec les agriculteurs

Indicateurs de suivi:

• Nombre de réunions d'information réalisées.

Calendrier de réalisation de l'ensemble des actions :

Volet végétal:

Date	Mai-juin 2014	Mai-juin 2015
Étape	Comité plénier du CTPS : point sur l'état d'avancement des travaux VATE de chaque section filière, validation de la sélection des projets de recherche 2014 retenus pour le financement CASDAR	Comité plénier du CTPS : point sur l'état d'avancement des travaux VATE de chaque section filière, validation de la sélection des projets de recherche 2015 retenus pour le financement CASDAR

Volet animal:

Date	Juillet 2014	Novembre 2014	Fin 2015	Mi-2016
Étape	Lancement de l'appel d'offres pour la réalisation de l'étude relative à la sous- action 1.2	Lancement d'une réflexion avec les filières et en commission nationale d'amélioration génétique. Appel à contributions des acteurs de la sélection animale qui souhaitent développer de nouveaux critères de sélection	Conclusions et recommandations de l'étude mise en œuvre dans le cadre de la sous-action 1.2	Communication aux utilisateurs des produits issus de la sélection des premières évaluation en cours intégrant des critères relatifs à l'agro-écologie

Articulation de ce chantier avec les plans

Le plan Ecoantibio vise la réduction de l'utilisation des antibiotiques et plus particulièrement à la baisse de l'antibiorésistance. Ces objectifs seront intégrés dans les critères de programmes de sélection animale.

Dans la sélection végétale, les critères de faible utilisation ou de meilleure réponse aux produits phytosanitaires sont intégrés dans les critères de sélection, pour correspondre aux objectifs du plan Ecophyto.

Pour la sélection végétale, des critères pour une utilisation en agriculture biologique seront intégrés afin de fournir du matériel adapté aux productions en agriculture biologique, afin de contribuer au développement de cette agriculture, soutenu par le programme Ambition bio.

Le plan semences et agriculture durable correspond en partie aux actions de ce chantier qui portent sur la sélection végétale.

La sélection animale raisonnée (souches de volailles mixtes, races de porcs avec odeurs de mâles moins prononcées, souches de volailles de chair plus résistantes, bovins sans cornes...) peut permettre une évolution des pratiques d'élevage concourant au plan d'action bien-être animal.